



CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

1) Organisation Matérielle :

- ❑ L'organisation matérielle est entièrement à la charge de la société organisatrice.
- ❑ Le Comité de Côte d'Or, est responsable des Championnats.
Les banderoles fournies par le Comité, à titre de prêt, devront être installées en priorité.
- ❑ La publicité des sponsors des clubs est autorisée mais doit être avalisée par le Comité départemental qui se réserve, également, la possibilité d'autres sponsors, notamment celui des fabricants de boules.
- ❑ Il est nécessaire de prévoir **un carré d'honneur de huit terrains numérotés, réglementaires (15x4m) pour la Pétanque et (24x4m) pour le Jeu Provençal**. Ce carré devra être clos par des barrières métalliques.
- ❑ Les terrains des parties qualificatives seront tracés à la ficelle (voir nombre de terrain en fonction des championnats, en annexe 1). **Leurs dimensions seront de 15 x 4m pour la pétanque et de 24 x 4 m pour le Jeu Provençal**. Ces terrains seront numérotés en dehors des lignes de perte. En dérogation, après accord du Comité, les jeux pourront être tracés aux dimensions de 12 m x 3 m pour la pétanque sauf pour **les terrains extérieurs qui doivent être de 12 x 4 m de large**.
- ❑ Des allées seront prévues pour permettre la circulation entre les jeux. **(largeur 2m)**
- ❑ **Les organisateurs doivent fournir 8 cercles matérialisés agréés FFPJP ou bien emprunter ceux du CD21.**
- ❑ Un plan détaillé des terrains devra être adressé au Président du Comité qui transmettra à la commission sportive, au minimum 2 semaines avant la compétition.
Un éclairage doit être prévu sur **20 jeux minimum**. Ce plan sera celui qui sera affiché le jour du championnat.
- ❑ Prévoir l'aménagement d'un local couvert avec des tables, chaises, et tableaux d'affichage pour la table de marque. Ce local devra être équipé d'un éclairage et d'une prise électrique.

- ❑ Prévoir une sonorisation fiable avec deux micros pour les appels à effectuer. Cette sonorisation doit être efficace sur tous les terrains.
- ❑ Des toilettes hommes et femmes décentes doivent être aménagées à proximité des terrains. Leur entretien doit être assuré pendant toute la durée de la compétition.
- ❑ Une trousse de secours ou un poste de secours doit être mis en place également.
- ❑ En cas d'installation de tribunes amovibles, les organisateurs devront avoir toutes les autorisations délivrées par les autorités compétentes.
- ❑ Pour les parkings, prévoir un emplacement suffisamment important ainsi que les autorisations nécessaires. Prévoir un accès pour les secours.
- ❑ La buvette devra se trouver hors des tables de marque, à plus de 10m des jeux et à un endroit ne gênant pas les joueurs. Toutes les autorisations légales devront avoir été obtenues.

2) **Presse** :

Le correspondant local devra être informé pour la couverture de l'évènement.

3) **Organisation sportive** :

L'organisation sportive est assurée par les membres du Comité départemental assistés d'une personne de la société organisatrice.

Les championnats se déroulant sur 2 jours, débuteront le samedi à 14 h 00. La journée du dimanche, les parties débuteront à 08 h 30 et se termineront après les ¼ de finales. La reprise des parties aura lieu à 14 h 00.

Les championnats se déroulant sur une journée, le dimanche, débuteront à 08 h 30.

Finale : avant de lancer la finale, une présentation des joueurs devra avoir lieu sur le terrain. Les joueurs pénétreront sur le terrain précédés d'un représentant de leur club (Président ou autre), des arbitres officiels, du Président du Comité de Côte d'Or (ou de son représentant), du Président de la société organisatrice. Le Président du Comité de Côte d'Or accompagné du Président de la société organisatrice seront présentés par le speaker.

Le but de la finale sera lancé par le président du Comité de Côte d'Or ou par une personne désignée par lui.

Les frais de déplacement du Comité sont de :

- **60 euros** – (Doublette Aîné - Triplette Jeu Provençal)
- **100 euros** – (Doublette Jeu Provençal + T A T Féminin)
- **120 euros** – (tous les autres championnats)

4) **Arbitrage** :

La Commission départementale de l'arbitrage désigne les arbitres pour chacun des championnats.

Les frais de déplacement et les indemnités d'arbitrage sont à la charge de la société organisatrice selon les tarifs FFPJP en vigueur.

Selon le règlement FFPJP, il convient de prévoir un arbitre pour 64 équipes.

5) Repas :

Les clubs devront assurer les repas des représentants du Comité délégués sur le championnat et des arbitres.

→ Championnat sur 2 jours = samedi soir et dimanche midi

→ Championnat sur 1 journée = dimanche midi et soir

6) Jury :

A chacun des championnats, il sera constitué un jury composé : *de deux membres du Comité départemental dont un sera le Président. *de l'arbitre de plus haut niveau officiant sur le championnat *d'un responsable de la société organisatrice.

7) Dotations :

Les équipes participant aux phases finales devront être récompensées selon le barème en annexe 2. (**Bons d'achat de la valeur indiquée dans le barème**)

8) Contrôle avant championnat :

Le Comité départemental déléguera avant le championnat, deux personnes de la Commission sportive chargées de veiller au respect du présent cahier des charges. Tout manquement à ce cahier des charges, constaté à ce moment et non corrigé avant le début de la compétition, sera sanctionné.

Les Présidents de sociétés organisatrices devront informer le maire et l'autorité de police ou gendarmerie compétente.

9) Concours annexes :

Pour les championnats départementaux se déroulant sur 2 journées, la société pourra organiser un concours annexe le dimanche. L'organisation de ce concours ne devra pas perturber le ou les championnats en cours. La table de marque devra être distincte de la table de marque du Championnat.

ANNEXE 1

Nombre de terrains en fonction des Championnats :

Triplette Masculin + Triplette Féminin :	150	terrains
Doublette Masculin + Doublette féminin :	180	terrains
Tête à Tête Masculin + Tête a Tête jeune :	300	terrains
Doublette Mixte + Doublette jeune :	120	terrains

Triplette mixte :	80 terrains
Triplette Vétéran :	30 terrains
Doublette Aîné :	50 terrains
Triplette Promotion + Triplette jeune :	80 terrains
Doublette Provençal (24 x 4 m) + Tête à Tête féminin :	20 terrains 50 terrains
Triplette Jeu Provençal (24 x 4 m)	30 terrains

ANNEXE 2

Dotations

POUR TOUTES LES DOTATIONS BONS D'ACHATS OBLIGATOIRES

**Triplette Masculin - Triplette Féminin - Triplette Promotion
Triplette Mixte**

Valeur minimum en bons d'achats

Perdants Finale : 3 joueurs x 25 € = 75 euros + Trophées

Gagnants Finale : 3 joueurs x 40 € = 120 euros + Trophées

TOTAL = 195 euros

Doublette féminin -Doublette Masculin et Doublette Mixte

Valeur minimum en bons d'achats

Perdants Finale : 2 joueurs x 25 € = 50 euros + Trophées

Gagnants Finale : 2 joueurs x 40 € = 80 euros + Trophées

TOTAL = 130 euros

Tête à Tête Masculin :

Valeur minimum en bons d'achats

Perdants Finale : 1 joueur x 40 € = 40 euros + Trophées

Gagnant Finale : 1 joueur x 75 € = 75 euros + Trophées

TOTAL = 115 euros

Championnats Jeune : BENJAMIN ,MINIME, CADET, JUNIOR

Valeur minimum en bons d'achats

Récompenses en finale : Gagnant 20 euros et Perdant 15 euros
+ Trophées

Doublette Aîné

Valeur minimum en bons d'achats

Perdants Finale : 2 joueurs x 20 € = 40 euros + Trophées

Gagnants Finale : 2 joueurs x 30 € = 60 euros + Trophées

TOTAL 100 euros

Triplette Vétéran -Triplette Jeu Provençal

Valeur minimum en bons d'achats

Perdants Finale : 3 joueurs x 20 € = 60 euros + Trophées

Gagnants Finale : 3 joueurs x 30 € = 90 euros + Trophées

TOTAL = 150 euros

Tête à Tête Féminin :

Valeur minimum en bons d'achats

Perdante Finale : 1 joueuse x 35 € =	35 euros + Trophées
Gagnante Finale : 1 joueuse x 50 € =	50 euros + Trophées
TOTAL	85 euros

Le club de : _____ s'engage à respecter le présent cahier des charges.

Signature et cachet du club

Le Comité Départemental

Tout club ne respectant pas le présent cahier des charges sera suspendu de Championnat pendant 5 ans et de concours pendant 2 ans après délibération de la Commission Sportive.